

Consultations médicales urgentes non vitales dans l'Ouest du Loiret

Faites appel aux Soins Non Programmés !

Un Soin Non Programmé ne relève pas de l'urgence vitale, mais nécessite une consultation médicale dans les 24 à 48h, assurée par un médecin généraliste volontaire du territoire.

Du lundi au vendredi de 8h à 20h

07 88 97 52 33

A partir du 6 mars 2023



Qui peut bénéficier d'une consultation ?

- Prioritairement les patients SANS médecin traitant
- Et résidant sur le territoire de la CPTS Ouest Loiret (voir carte)
- Pour un motif relevant des soins non programmés



Pas de renouvellement d'ordonnance !
Pas de certificats médicaux !

Le soir après 20h, le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés :
j'appelle le **15**

Je suis orienté(e) par un assistant de régulation médicale

Pas d'urgence :

- Médecin régulateur du 15
- Conseil médical
- Si nécessaire, orientation vers le médecin de garde

Urgence :

- Médecin urgentiste
- Envoi d'une équipe adaptée

Pour toute urgence vitale, je contacte le **15**

 **CPTS**
OUEST LOIRET

COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE
TERRITORIALE DE SANTÉ